

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
SOLECLA BASE TEINTÉE

Date : 27/06/2016

1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1- Identification de produit

Nom commercial	SOLECLA BASE TEINTÉE
Nom générique	PEINTURE
Code Produit	PE420

N° CAS ISOPHORONE DIAMINE	2855-13-2
N°CAS BENZYL ALCOHOL	100-51-6
N°CAS NONYLPHENOL	25154-52-3
Type de Produit	MELANGE

1.2- Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	REVÊTEMENTS SOL ET MUR
--------------------------	------------------------

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Général Maintenance Industries
Adresse	21 rue de l'Orgeval 77120 Coulommiers
Téléphone/Fax	Tel : 01 64 03 50 50 Fax : 01 64 03 50 67
Site Web	www.gmisa.fr
Personne à contacter	reglementation@gmisa.fr

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France 04.91.75.25.25. : Centre Antipoison de Marseille
--------------------------	---

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

H361fd – susceptible de nuire à la fertilité, susceptible de nuire au fœtus.

H314 – provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H411 – toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 – nocif en cas d'ingestion.

H322 – nocif par inhalation.

H317 – peut provoquer une allergie cutanée.

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) – R21/22-34-43

Nocif (Xn) – R20/22

Dangereux pour l'environnement (N) – R22-34-50 :53

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
SOLECLA BASE TEINTÉE

Date : 27/06/2016

2.2- Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

- | | |
|--------|--|
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité, susceptible de nuire au fœtus. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |

Conseils de prudence - Prévention

- | | |
|------|---|
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs/brouillards/aérosols |
| P280 | Porter des gants de protection, / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux et du visage. |

Conseils de prudence -Intervention

- | | |
|----------------|---|
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison |
| P405 | Garder sous clef |
| P501 | Eliminer conformément à la réglementation locale/ régionale / nationale/ internationale |

3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1- Substances

Nom chimique	Isophorone diamine
N° CAS	2855-13-2
Concentration	10-30

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

3.1- Substances suite

Nom chimique	Alcool benzylique
N° CAS	100-51-6
Concentration	10.30
Nom chimique	Nonyl phénol
N° CAS	25154-52-3
Concentration	< 3

4-PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Transférer immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation	Irritation sévère pour le système respiratoire. Irrite les muqueuses. Symptômes : Difficultés respiratoires. Toux, pneumonie chimique, œdèmes pulmonaire. Exposition répétée ou prolongée : Saignement du nez, bronchite chronique.
En cas de contact avec la peau	Irritation sévère de la peau Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures. Exposition répétée : Ulcération.
En cas de contact avec les yeux	Irritation sévère de la peau. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures. Exposition répétée : Ulcération

En cas d'ingestion

Brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Risques de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires. Risque d'état de choc.
Symptômes : Nausée, douleur abdominale, vomissement avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave. Risque d'affection respiratoire.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau, poudre, mousse, CO²

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e)

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de produits dangereux lors de la décomposition.
Favorise la combustion des matériaux ou des produits combustibles.

5.3- Conseils des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuel.
Porter un vêtement résistant aux produits chimiques.
Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée.
Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible.
Conserver à l'écart des produits incompatibles.
Isoler la zone et évacuer le personnel vers un endroit sûr.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).
Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.2- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte.

Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.

Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Traiter le produit récupéré selon la section 13

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Se laver les mains après manipulations.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités.

Stockage	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière. Conserver à l'écart des produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles...).
	Stocker dans un bac de rétention. Ne pas congeler.

Matériel d'emballage	Matières appropriées : polyesters stratifiés, PVC, polyéthylène, verre, métaux. Matières non-appropriées : polystyrène.
----------------------	--

7.2 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations disponibles.

8- CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>8.1- Paramètres de contrôle</u>	Le mélange ne contient pas de quantité significative de substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail
------------------------------------	---

8.2- Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Voir mesures de protection section 7
---------------------------	--------------------------------------

SOLECLA BASE TEINTÉE

Date : 27/06/2016

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.
Protection des mains	Porter des gants appropriés en PVC ou néoprène ou caoutchouc naturel. Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié
Mesures d'hygiène	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	

Voir section 6.2

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Suivant teinte
Odeur	aminée
Poids moléculaire	Non applicable
pH	11
pKa	Pas de données
Point de congélation	-14°C
Point d'ébullition	200°
Point d'éclair	108°
Taux d'évaporation	Non applicable
Pression de vapeur 20°	7mbar
50°	11mbar
Masse volumique apparente	Suivant teinte 1.2 à 1.5 g/cm ³
Solubilités eau	Partiellement soluble
solvants	Hydrocarbures aromatiques, glycols, cétones, esters,
Coefficient partage : n-octanol/eau	Log POW (Isophorone diamine) 0.79
Viscosité	600 à 2000 mPa.S

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

SOLECLA BASE TEINTÉE

Date : 27/06/2016

10- STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les acides

10.4- Conditions à éviter

Chaleur, lumière du soleil directe

10.5- Matières incompatibles

Matériaux sensibles aux solvants

10.6 Produits de décomposition dangereux

CO² et NO₃

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Toxicité aiguë

DL50 Isophorone diamine 1030 mg/kg (espèce : rat)

DL50 Alcool benzylique 1610 mg/kg (espèce : rat)

11.2- Corrosion cutanée / irritation cutanée

Effets corrosifs

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Sévère irritation des yeux

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire (espèce cochon d'inde)

11.5- Mutagénicité

Non mutagène

11.5- Cancérogénicité

Non cancérigène

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

SOLECLA BASE TEINTÉE

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1- Toxicité (Isophorone diamine)**

Poisson (leuciscus idus) : CL50 = 185 mg/litre sur 48 heures

Daphnies : EC/CL50 = 42 mg/litre sur 24 heures

Bactéries : EC/LC = 1120 mg/litre sur 18 heures

12.2- Persistance et dégradabilité

Méthode : OECD 301E/EEC/84/449,C3

Degré d'élimination > 20%

Classification Difficilement éliminable

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1- méthodes d'élimination**

Eliminer conformément aux législations en vigueur

Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts)

Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

Eliminer conformément aux législations en vigueur

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	2735
Désignation officielle	Polyamine liquide corrosif n.s.a.
Classe de danger	80
Groupe d'emballage	III
Etiquettes	8
Dangers pour l'environnement	Oui
Remarque	Transport en quantités limitées, LQ=5litres

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Conforme au règlement (CE) n°

Historique

Date d'impression 27 06 2016

Date de la précédente édition 09 2000

Date de la première édition 10 1979

Classe de pollution des eaux Polluant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE*Conformément au règlement (CE) N° 453/2010***SOLECLA BASE TEINTÉE**

Date : 27/06/2016

16- AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H361fd – susceptible de nuire à la fertilité, susceptible de nuire au fœtus.

H314 – provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H411 – toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 – nocif en cas d'ingestion.

H322 – nocif par inhalation.

H317 – peut provoquer une allergie cutanée.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs/brouillards/aérosols

P280 - Porter des gants de protection, / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux

et du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison

P405 - Garder sous clef

P501 - Eliminer conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale

P501 16.2- autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
SOLECLA CATALYTEUR

Date : 01/07/2016

1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1- Identification de produit

Nom commercial	SOLECLA CATALYTEUR
Nom générique	PEINTURE
Code produit	PE420
N° CAS 25068-38-6	Résines époxydiques poids moléculaire <700
N°CAS 9003-36-5	Oligomère formaldéhyde époxy propane et phénol
N°CAS 68609-97-2	oxiranne
Type de Produit	MELANGE

1.2- Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	DURCISSEUR revêtement sol et mur 2 composants
--------------------------	---

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Général Maintenance Industries
Adresse	21 rue de l'Orgeval 77120 Coulommiers
Téléphone/Fax	Tel : 01 64 03 50 50 Fax : 01 64 03 50 67
Adresse E-mail	www.gmisa.fr
Personne à contacter	reglementation@gmisa.fr

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France 04.91.75.25.25. : Centre Antipoison de Marseille
--------------------------	---

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

H315 – provoque des irritations cutanées
H319 – provoque une sévère irritation des yeux
H317 – peut provoquer une allergie cutanée.

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) – R36 :38 – irritant pour la peau et les yeux
Irritant (Xi) – R43 - peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Dangereux pour l'environnement (N) – R51/53 - toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
SOLECLA CATALYTEUR

Date : 01/07/2016

2.2- Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

- H315 provoque des irritations cutanées
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Prévention

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs/brouillards/aérosols
- P280 Porter des gants de protection, / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Intervention

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison
- P405 Garder sous clef
- P501 Eliminer conformément à la réglementation locale/ régionale / nationale/ internationale

3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1- Substances

Nom chimique	Résines époxydiques poids moléculaire <700
N° CAS	25068-38-6
Concentration	50-100
Nom chimique	Oligomère formaldéhyde époxy propane et phénol
N° CAS	9003-36-5
Concentration	25-50

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

3.1- Substances suite

Nom chimique	oxiranne
N° CAS	68609-97-2
Concentration	10.20

4-PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
En cas d'ingestion	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale rincer la bouche et boire ensuite abondamment

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau, poudre, mousse, CO ²
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e)

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de produits dangereux lors de la décomposition.
Favorise la combustion des matériaux ou des produits combustibles.

5.3- Conseils des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel. Porter un vêtement résistant aux produits chimiques. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée. Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Isoler la zone et évacuer le personnel vers un endroit sûr.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.2- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte.

Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.

Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Traiter le produit récupéré selon la section 13

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart des produits incompatibles. Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après manipulations.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités.

Stockage	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière. Conserver à l'écart des produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles...).
	Stocker dans un bac de rétention. Ne pas congeler.

Matériel d'emballage	Matières appropriées : polyesters stratifiés, PVC, polyéthylène, verre, métaux. Matières non-appropriées : polystyrène.
----------------------	--

7.2 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations disponibles.

SOLECLA CATALYTEUR

Date : 01/07/2016

8- CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient pas de quantité significative de substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail

8.2- Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection section 7

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.

Protection des mains

Porter des gants appropriés en PVC ou néoprène ou caoutchouc naturel. Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6.2

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide visqueux
Couleur	Jaune clair
Odeur	caractéristique
Poids moléculaire	Non applicable
pH	Non applicable
pKa	Pas de données
Point de congélation	-5°C
Point d'ébullition	>200°
Point d'éclair	>140°
Taux d'évaporation	Non applicable
Pression de vapeur 20°	2hPa

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

SOLECLA CATALYTEUR

Date : 01/07/2016

Masse volumique apparente	1.1 à 1.2 g/cm ³
Solubilités eau	Non soluble
solvants	Hydrocarbures aromatiques, glycols, cétones,
Coefficient partage : n-octanol/eau	esters,
Viscosité	Sans objet
	300 à 600 mPa.S

10- STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les bases et les amines

10.4- Conditions à éviter

Chaleur, lumière du soleil directe

10.5- Matières incompatibles

Matériaux sensibles aux solvants

10.6 Produits de décomposition dangereux

CO² et Cl²

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Toxicité aiguë

DL50 résine époxydique <700 10000 mg/kg (espèce : rat)

LC50/96heures 3.6 mg/l (leucitus idus)

EC50/96heures 220 mg/l (Alg)

11.2- Corrosion cutanée / irritation cutanée

Effets corrosifs

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Sévère irritation des yeux

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire (espèce cochon d'inde)

11.5- Mutagénicité

Non mutagène

11.5- Cancérogénicité

Non cancérigène

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

SOLECLA CATALYTEUR

Date : 01/07/2016

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DL50 résine époxydique <700

LC50/96heures

EC50/96heures

12.1- Toxicité

10000 mg/kg (espèce : rat)

3.6 mg/l (leucitus idus)

220 mg/l (Alg)

12.2- Persistance et dégradabilité

Méthode : OECD 301E/EEC/84/449, C3

Degré d'élimination >20%

Classification Difficilement éliminable

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- méthodes d'élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts)

Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

Eliminer conformément aux législations en vigueur

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU 3082

Désignation officielle Matière dangeureuse du point de vue de l'environnement, liquide N.S.A.

Classe de danger 9

Groupe d'emballage III

Etiquettes 9

Dangers pour l'environnement Oui

Remarque Transport en quantités limitées, LQ=5litres

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Conforme au règlement (CE) n°

Historique

Date d'impression 01 07 2016

Date de la précédente édition 09 2000

Date de la première édition 10 1979

Classe de pollution des eaux Polluant

16- AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

H411 – toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 – provoque des irritations cutanées

H319 – provoque une sévère irritation des yeux

H317 – peut provoquer une allergie cutanée.

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) – R36 :38 – irritant pour la peau et les yeux

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

SOLECLA CATALYTEUR

Date : 01/07/2016

Irritant (Xi) – R43 - peut entrainer une sensibilisation par contact avec la peau
Dangereux pour l'environnement (N) – R51/53 - toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs/brouillards/aérosols

P280 - Porter des gants de protection, / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux et du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison

P405 - Garder sous clef

P501 - Eliminer conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale

P501 16.2- autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné